

Ingénieur·e d'étude/de recherche



Trop souvent méconnue, la filière ITRF représente 11 600 agent·es au niveau national. Filière technique par excellence, elle a été mise en place pour permettre des recrutements aux profils pointus ou très spécifiques au sein de la Fonction publique. Réparties en huit branches d'activité professionnelle (BAP), les ITRF peuvent travailler dans les domaines scientifiques, informatiques, de la documentation, de la communication, de la logistique, de la restauration et de la gestion administrative.

En EPLE

Les personnels de laboratoire (BAP A, B, C) travaillent en synergie avec les professeur·es des matières scientifiques, les élèves et étudiant·es au cours des différentes séances de travaux pratiques dans les établissements du secondaire. Les métiers des personnels de laboratoire évoluent techniquement avec des compétences multiples tant en physique-chimie qu'en sciences de la vie et de la terre ou en informatique. Cette montée en compétence doit permettre à plus d'agent·es d'accéder à la catégorie supérieure.

**Un poste de
personnel de
laboratoire pour
50 h
d'enseignements
scientifiques**

Dans les services déconcentrés

Retrouver notre webinaire



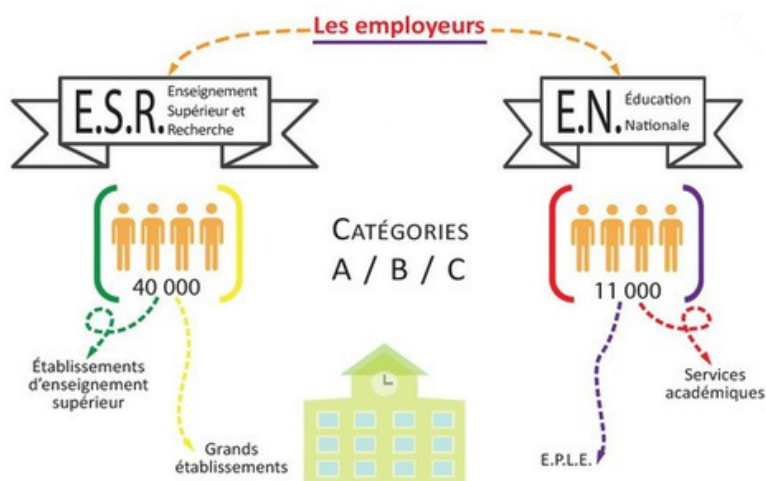
Les personnels ont la charge des archives (BAP F), la logistique (BAP G) et la maintenance informatique (BAP E) parfois des fonctions administratives (BAP J). Les effectifs de la filière technique sont faibles dans certaines branches d'activité. L'absence de concours engendre un recours toujours plus important à des contractuel·les. L'effectif des personnels informatique doit être renforcé avec la réintégration des missions de développements internes de logiciels professionnels et la fin du recours systématique à des prestataires. La rémunération des ITRF de la filière informatique doit être alignée sur la grille DINUM des contractuel·les via une révision spécifique de ses grilles pour redonner toute son attractivité au statut de fonctionnaire.

Nos revendications

- Création de postes à hauteur des besoins que ce soit dans les établissements scolaires ou dans les services déconcentrés et centraux
- Tout travail supplémentaire doit entraîner une ouverture de poste
- Des concours dans chaque BAP pour pérenniser les emplois
- Retour des personnels ITRF travaillant pour le MEN au sein du ministère de l'Éducation nationale (CSA MEN)
- Égalité de traitement indemnitaire entre les personnels et les Branches d'Activité Professionnelle
- Recrutements à la hauteur des enjeux dans les services informatique, cybersécurité, développement d'applications et de logiciels libres de droits et gratuits ;
- Possibilité d'affecter des agent-es ITRF BAP E (informatique) en EPLE
- Formation continue tout au long de la carrière pour les personnels de laboratoire prises en charge par l'employeur
- Mise en place en lien avec les organisations syndicales d'une grille de dotation nationale tenant compte de la technicité des filières
- Possibilité d'affecter des TRF et ITRF de catégorie A en EPLE
- Révision et mise à jour du référentiel des métiers de la filière ITRF

À noter :

Les personnels ITRF de l'Éducation nationale votent au CSA du ministère de l'Éducation nationale aux élections en déc 2026



Retrouvez nos repères ATSS



263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
www.cgteduc.fr
0155827655 unsen@cgteduc.fr

 @CGTEducationofficiel
 @cgt_educ
 @cgteducation